



SEGPA / EREA / ULIS ASH en Bretagne

Octobre 2019

**La CGT Educ'action Bretagne
reçue par le Recteur**

Mardi 10 septembre 2019, une délégation de la CGT Educ'action a été reçue pendant plus de 2h par le Recteur et ses services pour parler de l'enseignement adapté de l'académie.

La CGT est la première confédération syndicale de France.

Dans l'enseignement public, la CGT, c'est la CGT Educ'action.

Enseignant·es,
personnel·les
administratifs,
personnel·les de vie
scolaire, AESH,
personnel·les de santé ou
des services sociaux,
personnel·les de labo,
titulaires, non-titulaires,
stagiaires... tou·te·s
ensemble nous
construisons une École
qui forme et émancipe.
Rejoignez- nous !

Ensemble nous pouvons
lutter contre des
réformes qui dégradent
constamment le Service
public d'Éducation et
donc nos conditions de
travail ainsi que les
conditions d'études des
élèves.



D'autres infos en ligne :
www.cgteduc.fr

CAPPEI – Éléments de réponses

★ Passage à marche forcée :

160 collègues de l'académie, actuellement en poste en SEGPA et EREA, vont devoir obtenir le CAPPEI avant le 10/02/2022 afin de continuer à percevoir l'indemnité pour fonction particulière. Le rectorat a ouvert un module de formation de 30h spécifiquement dédié à ces collègues.

La CGT rappelle que les collègues du second degré qui partent en formation ne sont pas remplacés ce qui déstabilise les structures et incite les chefs d'établissement à dissuader les collègues d'y participer.

La réponse rectorale est un problème de recrutement sur de petits contrats. La CGT Educ'action revendique la création d'un pôle de TZR en HAS, Habitat, ERE, ULIS collège et lycée (comme c'est le cas dans le premier degré).

Rappelons au passage que les collègues CDD sont exclu-es de ce régime indemnitaire. La CGT Educ'action revendique la titularisation des personnel·les contractuel·les et l'intégration des indemnités dans le traitement.

★ CAPPEI – 2CASH – CAPASH - ...

Nous avons demandé une clarification de la reconnaissance des certifications, ainsi, le rectorat nous confirme :

- Il n'y a pas de hiérarchie entre les certifications pour les mutations.
- Il n'est pas nécessaire de valider le CAPPEI pour toucher l'indemnité si on a déjà le 2CASH, CAPASH ou CAPSAIS.

★ Rôle de « personne ressource » : à surveiller

Les titulaires du CAPPEI sont « mobilisables » pour faire la promotion de l'école inclusive. Nous soulevons la question du volontariat, le rectorat nous répond que les collègues ne seront pas forcés ... mais l'institution « investi » sur ces personnes par la formation. Nous restons très vigilant-es sur ce qui sera demandé aux personnes ressources !

Horaires disciplinaires

Nous avons soulevé les irrespects des horaires disciplinaires dans plusieurs établissements (grignotage des horaires d'atelier, répartition PE/PLC non concertées). Le rectorat nous confirme que les horaires disciplinaires sont définies nationalement, les situations d'établissement que nous soulevons seront transmises au doyen des inspecteurs.

Si vous constatez des incohérences DGH-Disciplines dans vos établissements, remontez les nous.

Effectifs en classe

La CGT Educ'action alerte sur le nécessaire respect des effectifs de 16 élèves maximum par classe. En outre, des places pourraient être réservées pour des inclusions (ULIS, UPE2A, Général, ...) décidées par les équipes pédagogiques. Le rectorat affirme que, en cas de dépassement, des moyens sont donnés mais l'enveloppe n'est pas extensible.

Certaines académies (ex. Clermont-Ferrand) réservent des places pour l'inclusion. Dans l'académie de Rennes, le choix est fait d'un ajustement « aux besoins », pas de réservation de place.

Indemnités :

réclamer leur paiement

Malgré la mise en place des nouvelles indemnités, nous avons constaté que les retards de versement perduraient dans notre académie.

Le rectorat affirme avoir besoin d'un délai pour vérifier que les collègues soient bien en poste en SEGPA mais cet argument n'explique pas les 5 mois de retard !

Nous encourageons donc les collègues à réagir en interpellant individuellement et officiellement leur hiérarchie, notamment en utilisant le courrier suivant et en nous en informant pour construire une démarche collective.

NOM PRENOM

ADRESSE

CORPS CLASSE DISCIPLINE

LIEU D'EXERCICE

ADRESSE

Lieu, date

SOUS COUVERT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
DEMANDE PRÉALABLE

à

Division des Personnels Enseignants 2 (**titulaires**)
Division des Personnels Enseignants 6 (**contractuel-les**)
Rectorat de Rennes
96 rue d'Antrain,
CS10503
35705 Rennes cedex 7

Objet : Demande d'acquiescement d'une créance échue et non honorée et de paiement des intérêts moratoires.

Madame, Monsieur,

A ce jour, je n'ai pas été payé pour les sommes dues suivantes :
Indemnité de Fonction Particulière prévue par le Décret 2017-966 et
Indemnités Enseignement SEGPA prévue par le Décret 2017-964 pour le mois de septembre 2019.

Or, les Décrets 2017-964 et 2017-966 prévoient que ces indemnités soient versées mensuellement à leurs bénéficiaires.

Je vous demande par la présente le paiement du principal et le versement d'intérêts moratoires et d'indemnités de retard sur la base du taux de l'intérêt légal, en vertu de la Circulaire du Budget n°140 du 24 octobre 1980.

En outre, j'attire votre attention quant à d'éventuels retards de paiement de ces mêmes indemnités pour les mois à venir.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération sincère.

Nom Prénom

Signature

Cycle 3, cycle 4 et orientation ...

La SEGPA a pour but de valider le cycle 3, au CFG notamment. Mais pour le DNB pro et l'orientation, c'est le cycle 4 qui est pris en compte. Sur quelle base évaluer les élèves au vu de leur spécificité ? Une évaluation bienveillante doit refléter le niveau de l'élève. Pour le rectorat, les structures doivent tendre vers 100 % d'inscriptions au DNB pro. Il affirme entendre la nécessité d'harmonisation et de cadrage pour le LSU. L'ambition pour les élèves sortant de SEGPA est d'intégrer les lycées pros pour y préparer un CAP. Il est souligné que la carte des formations des CAP est pauvre et qu'un gros travail reste à faire.

Agenda

Comme tous les ans, la CGT Educ'action Bretagne organise une journée académique d'informations et d'échanges sur les SEGPA, EREA, ULIS

Vendredi 29 novembre 2019

Rennes

UD CGT Bvd du Portugal

Ouvert à tou·tes !

Contactez-nous

EREA de Taden (22)

Le Rectorat semble déterminé à la fermeture de l'Erea de Taden et précise au passage que la situation de l'Erea de Ploemeur (56) les inquiète.

Nous réaffirmons l'intérêt de ces établissements adaptés. Des investissements sur les plateaux techniques de Taden réalisés par la région et des partenariats avec des entreprises justifient le maintien de la structure. En cas de fermeture, c'est encore une perte de formation CAP en formation initiale.

RÉFORME de la Fonction publique Individualisation des carrières et fin du statut général des fonctionnaires

À l'issue de l'adoption de la loi Fonction publique pendant les vacances d'été, certain·es espéraient un maintien à minima des dispositifs actuels de gestion équitable des carrières des personnels du ministère de l'Éducation nationale. La complexité du suivi de carrière pour l'administration et l'apport reconnu du travail des élu·es paritaires auraient dû permettre l'adoption de cette solution minimaliste. Mais il y a une véritable détermination du gouvernement à mettre fin à toute transparence dans la gestion des carrières et du mouvement des personnels.

Gestion des mutations

Dès le mouvement 2020, c'est-à-dire dès la fin de l'année 2019, les mutations seront gérées par la seule administration sans aucun droit de regard des élu·es des personnels sur la réalité, la qualité et le respect de l'équité, dans la mise en œuvre des règles de mobilité.

Gestion des promotions

A partir du 1er janvier 2021, ce sont les promotions d'échelon et de grade qui seront exclues des compétences des commissions paritaires.



Toutes et tous ensemble, avec la CGT Educ'action, construisons le rapport de force pour mettre en échec cette loi préjudiciable aux personnels et au service public.

Repères revendicatifs ASH - CGT Educ'action Bretagne

La CGT Educ'action Bretagne revendique :

- ★ La mise en place de conseils SEGPA / LP.
- ★ L'harmonisation des crédits de taxe d'apprentissage au prorata du nombre d'atelier.
- ★ Des inclusions : dans le respect des effectifs de classe, réfléchies dans l'intérêt de l'élève et décidées en équipes.
- ★ Le respect des horaires matières dus aux élèves.
- ★ La prise en compte de réels critères pédagogiques et pas comportementaux ou médicaux pour l'orientation en SEGPA.
- ★ Le respect des effectifs par classe et groupe. Nous revendiquons un effectif de 12 élèves dans les classes de SEGPA, pas de classe à double niveau, des effectifs réduits en REP.
- ★ Des moyens horaires suffisants qui ne mettent pas les matières en concurrence.
- ★ L'application du droit à la formation initiale pour les élèves en grande difficulté : Ouvertures de nouveaux CAP en formation initiale publique, les élèves de SEGPA doivent pouvoir être orienté·es en lycée professionnel ou EREA pour garantir leur réussite. Le « tout apprentissage » laisse de côté les élèves fragiles et/ou en difficulté.
- ★ Un service de 18h réparti en 16h en classe + 2h de synthèse pour tous les corps.
- ★ La reconnaissance de la pénibilité du travail des personnel·le·s dans les structures et dispositifs spécialisés (enseignant·es, AESH, ASEN, etc.).
- ★ La reconnaissance du travail de professeur·e principal·e.
- ★ Le maintien des PE-Educateurs·trices dans les EREA.
- ★ Un corps unique, l'intégration des indemnités au salaire, la titularisation des contractuel·le·s.
- ★ L'ouverture de la spécialisation aux personnel·les en CDD.
- ★ Des DNB et CFG nationaux, sans CCF.



CGT Educ'action Bretagne

5, rue de la Sauvaie ; 35000 Rennes

reperes5@wanadoo.fr

